

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 15 décembre 2008

Date de la convocation	03/12/2008	Conseillers en exercice	14
Date d'affichage	20/10/2008	Conseillers présents	11
		Conseillers absents/représentés	2
		Conseillers absents	1

L'an deux mil huit, le quinze décembre, Le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20H30, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy DA LAGE, Maire.

Etaient présents (te) : Messieurs PASQUIS, HALLEY, LEGRAND, BONTE, Adjoint au Maire, Madame CERTAIN, Messieurs BUISSON, BEAUVAIS, CHAHER, LEBIGRE, JOUENNE

Etaient absent (s) excusé (s) ou représenté (s) : Messieurs PROUIN (pouvoir à Guy DALAGE), ALINGRE (pouvoir à Alain BONTE), TARDIF
Secrétaire de Séance : Thierry JOUENNE

Ordre du jour

Délibération Travaux Carrefour de la Maison Brûlée
Délibération défibrillateur
Délibération tarifs municipaux
Délibération régie de recettes pour dons aux mariages
Délibération emprunt SIERG
Délibération régie restaurant scolaire
Avis sur enquête publique classement Vallée de Seine
Compte rendu commission travaux
Compte rendu commission environnement
Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 27 octobre 2008

En l'absence d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. Information

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour 6 délibérations. Le Conseil approuve à l'unanimité.

2. Délibération Avenant marché de travaux 'Construction de la Poste'

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de la commission d'appel d'offres,

Vu le code des marchés publics

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n° 16/2007 relative à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de construction d'un local composé d'un bureau de poste, d'un bureau pour l'ADMR et d'un logement.

Vu la délibération n° 10/2008 du 14/04/2008 relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu les conditions de la commission d'appel d'offres,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de conclure les avenants d'augmentation et de réduction ci-après avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération désignée ci-dessus :

Lot n° 5 menuiseries intérieures – Cloisons – Doubles-plafonds

Attributaire : Entreprise VACANDARE à Saint Pierre-de-Manneville

Avenant n° 1 = - 1306.93 € H.T.

Objet : moins-value sur marché de travaux (comprenant une plus-value de 2274.07 € H.T. pour travaux supplémentaires et 1 moins-value de 3581,00 € H.T. dont les 2500,00 € H.T. transférés à l'Entreprise PEINTURE NORMANDIE

Lot n° 6 Peintures – Sols collés

Attributaire : Entreprise PEINTURE NORMANDIE à Rouen

Avenant n° 1 = + 4221,34 € H.T. (2500,00 + 1721.34)

Objet : réalisation d'une partie des travaux confiés à l'origine à l'Entreprise VACANDARE et travaux supplémentaires

- **D'autoriser le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leurs exécutions.**

3. Délibération avenant à la convention avec la CAF

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors de la réunion du 27 octobre 2008 pour le renouvellement de la convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Sahurs. A ce jour, il appartient à la commune de signer des avenants avec la CAF.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer entre La Caisse d'Allocations Familiales de Rouen et La Commune de Sahurs, les avenants pour l'année 2008 et les années à venir.

4. Délibération Emprunt Caisse des Dépôts

M. le Maire informe le Conseil que la Caisse des dépôts propose aux municipalités de s'inscrire avant le 31 Décembre pour bénéficier en 2009 d'un prêt à 4,3 % sur 10 ans, la validation de l'emprunt devant se faire avant le 31 janvier 2009.

Monsieur le Maire propose que la commune s'inscrive dans un premier temps pour un emprunt de 200 000 € et que la concrétisation de cet emprunt soit discutée lors d'une prochaine séance du Conseil. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

5. Délibération gratification de fin d'année

Monsieur Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'octroi de la prime de fin d'année 2008 aux Agents en contrat de remplacement dont le statut n'avait pas été mentionné dans la délibération n° 53/2008.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer la prime de fin d'année 2008 à l'ensemble du personnel quelque soit le statut.

6. Délibération Représentants de la Commune au PNR (Parc Naturel Régional)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'élire les Délégués au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Il invite les Membres de l'assemblée à proposer leur candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'élire comme délégués au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande ; Didier LEGRAND, Délégué Titulaire, Jean-Paul BEAUVAIS, Délégué Suppléant.

7. Délibération mandatement des investissements début 2009

Considérant la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses engagées au cours des premiers mois de l'exercice 2009 sans attendre le vote du budget de l'exercice 2009, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la mesure transitoire applicable dans l'attente du vote du budget 2009 et autorise Monsieur Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses par chapitres inscrits au budget 2008, à savoir :**

N° chapitre	Libellé	Budget 2008	Autorisation de dépenses
21	Immobilisations corporelles	249 316,00 €	62 329,00 €
23	Immobilisations en cours	833 625,00 €	208 406,25 €

8. Délibération 'Travaux au carrefour de la Maison Brûlée'

Monsieur Le Maire présente l'aménagement du Carrefour de la Maison Brûlée en précisant les principaux axes d'aménagement :

- Fermeture de la sortie actuelle A13 et création de l'échangeur « à lunette »
- Création d'un giratoire RD 675/RD438
- 2 x 2 voies MB ⇄ Giratoire Sud
- Création d'un parking co-voiturage de 100 places

Après avoir annoncé le début des travaux pour fin 2010 et la répartition du financement du projet estimé à 10 millions d'euros, il invite Le Conseil à se prononcer sur l'aménagement proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet présenté.

9. Délibération dotation d'un défibrillateur

Monsieur PASQUIS donne lecture d'un courrier du Département qui propose de participer à la chaîne de survie en dotant chaque commune de moins de 3500 habitants qui le souhaite, d'un défibrillateur entièrement automatisé. Une réflexion s'en suit pour l'implantation du DEA (défibrillateur entièrement automatisé) afin d'optimiser au maximum l'efficacité du dispositif.

Il invite le Conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dotation d'un défibrillateur par le Département et charge M PASQUIS de transmettre au Département la fiche technique de demande de dotation.

10. Désignation des tarifs municipaux

Didier LEGRAND remet à chaque membre du Conseil, une proposition de tarification applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 pour l'ensemble des prestations offertes par la municipalité.

Restaurant scolaire

Repas enfant	Repas enfant 25%	Repas enfant 50%	Repas enfant 75%	Repas adulte
3.10€	2.33€	1.55€	0.78€	4.50€

Garderie

	Matin ou soir jusqu'à 18h	Soir jusqu'à 18h30	Mercredi matinée	Mercredi après-midi 18h	Mercredi après-midi 18h30	Mercredi journée 18h	Mercredi journée 18h30
Tarif Normal	2.65€	3.60€	5.15€	5.15€	6.15€	8.35€	9.50€
Tarif Réduit	1.99€	2.70€	3.86€	3.86€	4.61€	6.26€	7.13€

CLSH

	Journée salhucien(ne)	Par jour pour une semaine salhucien(ne)	Journée pour un Horsain	Par jour pour une semaine Horsain
Tarif Normal	12.30€	11.20€	14.60€	13.55€
Tarif Réduit 25%	9.23€	8.40€		

PERMIS DE CHASSE : 44.00€

DROIT DE PLACE SUR LE PARKING : 30.00€

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU PETIT FOYER

Petit foyer vin d'honneur	Petit foyer 1 journée	Petit foyer week- end	Salle + petit foyer : vin d'honneur	Salle + petit foyer 1 journée	Salle + petit foyer : week-end
88.00€	175.00€	205.00€	155.00€	310.00€	415.00€

PUBLICITE DANS SAHURS « LE JOURNAL »

1/8 de page	¼ de page	½ page
70.00€	100.00€	170.00€

CONCESSION AU CIMETIERE

Concession tombe 30 ans	Concession tombe 50 ans	Concession columbarium 30 ans	Concession columbarium 50 ans	Concession columbarium 30 ans Horsain
140.00€	270.00€	140.00€	270.00€	490.00€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'actualisation des tarifs applicables au 01/01/2009.

11. Délibération régie de recettes pour dons à mariage

Monsieur Le Maire informe qu'il est créé une régie de recettes pour la quête à mariages portée au profit du CCAS.

12. Délibération emprunt auprès du SIERG

Monsieur le Maire informe qu'une modification doit être apportée dans la délibération n°39/2008 qui porte sur la régularisation de l'emprunt contracté par le SIERG auprès du SDE pour la Commune de SAHURS, il faut lire non pas le compte 27635 mais 16875 comme suit :

- Recettes en investissement au compte 16875 : 36 299€ (solde au 31/12/07 emprunt 5^{ème} tranche 36298,35€) (chapitre 041)
- Recettes en investissement au compte 021 : 4 803€ (à équilibrer avec le 023)
- Dépenses en investissement au compte 1021 : 36 299€ (mandat pour 36 298,35€) (chapitre 041)
- Dépenses en investissement au compte 16875 : 4 803€ (mandat pour 4802,10€)

- Les intérêts sont à régler au compte 668 pour 1 671,54€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette régularisation d'opération d'ordre budgétaire.

13. Délibération encaisse du restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil que le montant moyen des recettes encaissées mensuellement pour le restaurant scolaire s'élève à 2337€ et de ce fait, il est nécessaire d'augmenter le montant de l'encaisse fixé à 1220€ par délibération n°30/2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, porte le montant moyen des recettes encaissées mensuellement dans la fourchette de 1221€ à 3000€ et précise que compte-tenu de l'importance des fonds maniés, le montant du cautionnement imposé au régisseur s'applique selon le barème en vigueur.

14. Délibération 'Avis sur enquête publique, SAS AMB'

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la SAS AMB PORT OF ROUEN a sollicité l'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage de marchandises diverses d'un volume de 236 000 m³ à Grand-Couronne et qu'une enquête publique au titre des installations classées a lieu du 15 décembre 2008 au 15 janvier 2009.

Conformément à l'article R512.20 du code de l'environnement, après présentation, il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sous réserve :

- **De respecter la charte établie entre le Port Maritime et la ville de Grand-Couronne,**
- **D'engager une carte de nuisances principalement en termes de bruits,**
- **Que cette carte permette de simuler l'ensemble des projets à long terme.**

15. Délibération 'Avis sur enquête publique, classement Vallée de Seine'

Monsieur Le Maire rappelle que, lors de sa séance du 19 mai dernier, Le Conseil Municipal s'est porté favorable pour le projet de classement au titre des sites de la vallée de la Seine – Boucle de Roumare.

Faisant l'étude d'une enquête publique du 24 novembre 2008 au 23 décembre 2008, chacun peut prendre connaissance du projet et annoter le registre d'enquête.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le classement au titre des sites de « la vallée de la Seine – Boucle de Roumare ».

16. Compte-rendu de la commission des travaux

Alain BONTE précise que le nom de Vincent BUISSON a été ajouté aux noms des personnes présentes à la réunion du 5 novembre.

Monsieur Le Maire informe le Conseil que :

- les travaux de canalisation d'eau rue du Fief Noble ont pris du retard et débiteront le 7 janvier 2009,
- Qu'un revêtement provisoire (tout venant et gravelle) a été déposé sur la place près de la nouvelle poste dans l'attente de la pose d'enrobé prévue en mars 2009,
- Que la demande de permis de construire de la garderie-accueil ados est en phase finale d'instruction et que l'accord devrait arriver les prochains jours.

17. Compte-rendu de la commission environnement

Didier LEGRAND informe Le Conseil que la commission environnement s'est réunie le 1^{er} décembre 2008. Différents chemins de randonnée dénommés Râle du genêt, Sanglier, Chevreuil ont été tracés en ajout de ceux déjà balisés La Grenouille et L'Ecureuil. Des contacts ont été pris avec l'Agglo pour l'élaboration d'un plan de Sahurs retraçant les chemins. L'implantation d'un panneau en entrée de Commune est envisagée.

Il signale que :

- La peinture jaune utilisé pour le traçage du chemin de la Grenouille étant de mauvaise qualité, le marquage est à recommencer,
- 36 kg de piles ont été récoltés à ce jour.

18. Questions diverses

Monsieur Le Maire informe le Conseil que :

- La famille LEGOIS a adressé ses remerciements pour le soutien apporté au décès de Roselyne,
- Le passage de l'Agglo en communauté urbaine devrait se faire en 2010, d'ici là, un passage à une communauté d'agglos élargie est prévu dans un premier temps,
- Le plan vigipirate est maintenu en niveau rouge du 23/12/08 au 11/01/09,
- Un arrêté préfectoral interdit de vendre des liquides inflammables aux mineurs, du 21/12/09 au 04/01/09,
- L'accès des vestiaires et douches du stade sont interdits pour non-conformité de l'installation électrique. Un premier devis s'élève à environ 7 000,00 € T.T.C.,
- L'inauguration de la poste aura lieu le 10 janvier 2009 et qu'elle sera suivie de la cérémonie des vœux,
- Les élections européennes se dérouleront le 7 juin 2009,
- Des invitations pour le concert du nouvel an au Zénith de Rouen sont offertes par l'Agglo,
- Le Conseil est convié au pot organisé le 18 décembre avec l'ensemble du personnel communal,
- Les dates de conseil sont fixées aux :
 - 26 janvier, 16 février, 23 mars, 04 mai, 8 juin, 06 juillet pour le 1^{er} semestre 2009.

Par ailleurs, il donne le compte rendu des différentes propositions reçues suite à une consultation portant sur le renouvellement d'extincteurs qui ne sont plus aux normes, et des contrats de vérification annuelle portant sur :

- l'installation des alarmes d'évacuation,
- le système de désenfumage,
- les extincteurs portatifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise SMATIS pour :

- **l'équipement des extincteurs pour un coût d'environ 1800€,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de vérification annuelle.**

19. Tour de table

Didier LEGRAND donne le compte rendu de la réunion de la commission scolaire du 12 décembre :

- la nouvelle organisation est complexe pour les enseignants,
- aucun problème n'est recensé au restaurant scolaire en baisse de fréquentation,
- que la garderie attend impatiemment son installation dans la nouvelle structure,
- que les effectifs de l'école sont en baisse pour la rentrée prochaine, une fermeture de classe est possible, (169 élèves actuellement contre 152 à la prochaine rentrée)
- qu'il est nécessaire de rappeler aux parents que le personnel de la garderie n'a pas pour mission d'assumer le contrôle et l'encadrement des devoirs des enfants.

Jean-Paul BEAUVAIS signale la création d'une association de chant chorale associant les Communes de Hautot-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye avec pour objectif l'organisation d'un premier festival du 19 au 21 juin 2009.

Vincent BUISSON informe que :

- la commission 'Communication' a pris contacts auprès de différents imprimeurs pour l'élaboration d'une nouvelle présentation du journal,
- un blog forum a été créé afin de dynamiser le dialogue avec les Salhuciens

Patrice HALLEY signale que le revêtement de la Rue de Marbeuf est détérioré par le passage des bus.

Frédéric LEBIGRE fait part de sa présence à la soirée du TELETHON et rappelle le départ de François CHARASSIER.

Thierry JOUENNE informe Le Conseil que :

- divers devis ont été effectivement demandés pour évaluer le coût d'une nouvelle formule du Journal. Il informe que le coût actuel du journal peut-être évalué à 878 € par an,
- il a évalué les possibilités techniques et le coût d'une rénovation du réseau internet et téléphonique de la mairie. Les travaux devraient se chiffrer autour de 7000 €,
- il est allé à une réunion organisée par l'Agglo de Rouen sur le tri et le traitement des déchets. Ont été annoncés : une modification du code couleur pour les sacs des déchets recyclables (le bleu va être remplacé par le jaune), le bon fonctionnement de la collecte des encombrants, que les déchets végétaux seront récupérés en bacs avant 2011 et non plus en sacs, que les déchets recyclables seront aussi collectés en bacs une fois tous les quinze jours en 2011 et que la collecte au niveau de la boucle sera regroupée au sein d'une régie Sud-Ouest
- il est allé à la réunion de l'association des usagers du bac au cours de laquelle l'installation de panneaux lumineux au niveau des cales des bacs dont celle de Sahurs a été annoncée. D. Legrand précise également qu'un nouveau bac est prévu à Duclair, l'actuel (trop grand) pouvant être déplacé à Quillebeuf,
- Que des prises Internet de l'école pendent et devraient être fixées.

Pierre PASQUIS informe le Conseil que :

- le départ de François CHARASSIER sera fêté le 18 décembre lors du pot de fin d'année,
- Les Conseillers sont invités à la réunion du nouveau club de football qui se tiendra, le 17 décembre, à 17 h 45, au Château de HAUTOT-SUR-SEINE.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h 55.

Le Maire

Guy DA LAGE